



MOTION au CTPD du 20 Janvier 2009

Le 20 janvier 2009

Monsieur le Président,

Vous nous avez convoqué pour deux CTPD dont l'ordre du jour est l'évolution des structures pour l'un et l'évolution des emplois pour l'autre.

Les Représentants du Personnel SNUI et SNADGI de la Charente refusent de siéger à la première convocation de ces deux CTPD.

En effet, notre Direction perd quatorze emplois (plus 1 A, moins 1 B, moins 1 Géomètre, moins 13 C) pour l'année 2009. Nous ne pouvons cautionner la politique actuelle de suppressions massive d'emplois. Nous ne pouvons entrer dans une discussion qui nous conduirait à dire quel service «mérite» de perdre des emplois.

En cinq ans, nous avons perdu 44 emplois de catégorie C. Nous allons en perdre à nouveau 13 en 2009, soit un total de 57 emplois. Ainsi, en 6 ans, ce sont 31,50% des emplois C de la Direction qui auront disparus. Ce sont 57 collègues qui ne peuvent avoir satisfaction pour leur mutation. Ce sont 57 jeunes qui ne peuvent prétendre à l'accès à l'emploi.

Comment arriver à une efficacité optimale des missions en supprimant continuellement les moyens humains ? Nous ne prendrons que quelques exemples.

Franchement, Télé@ctes est-il à ce point si performant, les notaires s'en servent-ils si massivement, que cela permette à nouveau de supprimer des emplois (1B et 3C cette année) aux hypothèques ? Permettez-nous d'en douter puisque vous avez été et êtes obligé de renforcer les bureaux d'Angoulême.

Comment justifier la perte de 20% des emplois (1A et 2C soit 3 postes sur 15) sur la résidence de Confolens alors que ce site (comme Barbezieux et Ruffec) n'a pas encore «digéré» le transfert de la mission fondère et que s'annonce l'arrivée du recouvrement de la TP dans le SIE et celui des particuliers dans le SAID avec la mise en place des SIP ?

Comment continuer à réaliser une programmation et une expertise de qualité au pôle CE quand cette mission a vu ses effectifs fondre de 38% en 2 ans (8 emplois sur 21 sacrifiés) ?

Et que dire aux collègues des CDI d'Angoulême Ville et d'Angoulême Extérieur, du CDIFoncier d'Angoulême, du SIE d'Angoulême Extérieur, du CDI/SIE de Barbezieux, du SIE de Cognac, qui année après année, voient leurs emplois «s'envoler» ?

Enfin, «cerise sur le gâteau», le dernier poste administratif du CDIFoncier de Cognac est supprimé, alors que l'activité est maintenue au moins jusqu'au 31/12/2009. Cette mission ne peut être accomplie qu'avec des collègues à la disposition ou détachés d'autre service ?

Monsieur le Président, comment parler d'efficacité optimale ?

Une interrogation nous taraude. Avec cette hémorragie continue d'emplois depuis maintenant 20 ans, qui s'accélère depuis 6 ans et s'emballe cette année, pensez-vous sérieusement que le service public fiscal et foncier puisse être assuré de manière équitable dans de telles conditions ?

Où et quand situez-vous le point de non retour ?